



Séance du Mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

045/2025 Approbation Compte Rendu Annuel à la Collectivité (ZAC DES MOULINS)

Monsieur le Maire expose le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024 établi en mai 2025 référence : MH-V1.

Le présent compte rendu d'activité concerne l'opération ZAC des Moulins située à GABIAN. Il a été établi conformément aux dispositions des articles L.300-5 du Code de l'urbanisme et L.1523-2 et L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à la convention de concession.

Ce rapport vise à :

Présenter une description de l'avancement de l'opération sur le plan physique comme sur le plan financier,

Donner à la Collectivité les moyens de suivre, en toute transparence, son bon déroulement

Permettre à la Collectivité de décider des mesures à prendre pour maîtriser son évolution.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le présent CRAC au 31 décembre 2024 et notamment son bilan prévisionnel actualisé.

APPROUVE la liste des acquisitions et celles des cessions de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES



GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 24 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20250924-00044-DE



L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

044/2025 Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des corbières

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de GABIAN tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Monsieur le Maire propose qu'une aide d'un montant de 1000 € soit versée à l'Association des Maires de l'Aude.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le versement d'une aide d'un montant de 1000 € en solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES





L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal -

PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

043/2025 Tableau des emplois : mis à jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que e tableau des emplois doit être mis à jour et propose de le modifier ainsi :
Tableau des effectifs comme suit, à compter du 1 er Octobre 2025 ;

EMPLOI	CATEGORIE	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Rédacteur	B	1	1 poste à 32h00
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint Administratif	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint Administratif	C	1	1 poste à 32h00
Filière Technique			
Agent de maîtrise Principal	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Pour avancement de grade au 1 ^{er} octobre 2025 (28h)
Adjoint Technique	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint Technique	C	1	1 poste à 28h00
Adjoint Technique	C	1	1 poste à 35h00
Filière Animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	Pour avancement de grade au 1 ^{er} octobre 2025 (18h30)
Adjoint d'Animation	C	1	1 poste à 18h30
Adjoint d'Animation	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint d'Animation	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 24h00
Filière Agent Spécialisée des écoles maternelles			
Agent ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 h
Emplois CUI - CAE - CDI Contractuel			
Adjoint Technique		1	1 poste à 31 h

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis, et d'accepter ce nouveau tableau sachant qu'au prochain conseil municipal il y aura lieu de supprimer deux postes suite à 2 avancements de grade.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le tableau des emplois ci-dessus.

PRECISE que le tableau définitif sera mis à jour au prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES





Séance du Mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

042/2025 Décision modificative N°3 au budget principal

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative N° 3 au Budget principal est nécessaire.

Elle est détaillée ainsi :

Chapitre 2135 / 21 - 50 000,00€

Chapitre 231 / 23 + 50 000,00 €

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE la décision modificative n°3 au budget principal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES






COMMUNE DE GABIAN (34320)

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 24 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

Berger
Levraut

ID : 034-213401094-20250924-00041-DE

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

041/2025 Complément au règlement périscolaire de la délibération 024/2025

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il faut ajouter un tarif pour la restauration scolaire, tarif qui comprend uniquement la garderie du midi si l'enfant a une allergie alimentaire. A ce jour le traiteur ne prend pas en compte les allergies alimentaires. Il faut donc mettre en place un tarif spécial pour l'accueil d'un enfant qui pourra se rendre en cantine mais qui ne bénéficiera pas du repas fourni par le traiteur et qui consommera le repas fourni uniquement par la famille.

Cet accueil sera facturé 2 € par enfant et par jour scolaire d'inscription, de 12h00 à 13h20. A compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le complément au règlement ALP ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES



Séance du Mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

040/2025 Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que depuis le 1^{er} Janvier 2018, une création de poste doit être obligatoirement prise en délibération afin de le mentionner sur le contrat des agents concernés, « vu la délibération n°..... du poste créant l'emploi de » à défaut, les paiements de la rémunération seraient suspendus par la trésorerie.

Vu les publications au tableau d'avancements de grade du 15 septembre 2025,

Vu l'arrêté datant du 02 septembre 2025, nommant l'agent par avancement de grade,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissements des lignes directrices de gestion,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique, a été inscrit sur le tableau d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sur décision de l'autorité territoriale, le Maire.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2025, après accomplissement des mesures de publicités.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2025, après accomplissement des mesures de publicité,

CHARGE Monsieur le Maire de nommer l'agent concerné

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES





COMMUNE DE GABIAN (34320)
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 24 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 034-213401094-20250924-00039-DE



L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

039/2025 Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que depuis le 1^{er} Janvier 2018, une création de poste doit être obligatoirement prise en délibération afin de le mentionner sur le contrat des agents concernés, « vu la délibération n°..... du poste créant l'emploi de » à défaut, les paiements de la rémunération seraient suspendus par la trésorerie.

Vu les publications au tableau d'avancements de grade du 15 septembre 2025,

Vu l'arrêté datant du 02 septembre 2025, nommant l'agent par avancement de grade,

VU le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissements des lignes directrices de gestion,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint d'animation, a été inscrit sur le tableau d'avancement de grade d'adjoint animation principal de 2^{ème} classe sur décision de l'autorité territoriale, le Maire.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2025, après accomplissement des mesures de publicités.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2025, après accomplissement des mesures de publicité,

CHARGE Monsieur le Maire de nommer l'agent concerné

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES



GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Séance du Mercredi 24 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 034-213401094-20250924-00038-DE



L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-quatre septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames GALZY Isabelle - GROUSSET Emilie - LABROUSSE Marlène - LOPEZ Chantal - PAILLES Séverine - ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis - FOREZ Daniel - BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - DE BARROS Claudy - ISARN Pierre

Procuration : Monsieur LAVIT Frédéric donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Absents : Monsieur SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

038/2025 Adoption procès-verbal du Mercredi 9 juillet 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2025.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le procès-verbal du Mercredi 9 juillet 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Francis BOUTES

